

# COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL

## 14 JUIN 2018

Titulaires présents : BARDOULAT Jean-Pierre, BESSON Guy, BLAINEAU Jean-Marie, BOURABIER Jacques, BRUSCHINI Eliane, CHAMOULEAUD Jean-Pierre, CUNY Michel, DANIAU Christian, DELAGE Michel, DEVERS Patrick, FAURE André, FLECHARD Marc, FRANCOIS Gwenhaël, MAZIERE Fabrice, MONDARY Régine, MORISSET Bernard , PEYRARD Gilles, ROLLAND Jean-Marie, ROUHAUD Henri, ROUHIER Guy, ROUSSELOT Alain, SARLANGE Roland

Suppléants en situation délibérante : BERNY Rémy, BONITHON Pierre, COTTARD Odile, GUICHENEUY Philippe, LAVILLE Dominique, PRUD'HOMME Eric

Pouvoirs : COMBEAU Danielle a donné pouvoir à CHAMOULEAUD Jean-Pierre  
GONZALEZ-REMARTINEZ Yves a donné pouvoir à MAZIERE Fabrice

Absents : BOUCKENOOGHE Alain, CAILLETEAU Jean-Paul, GAILLARD Julien, GEIGER Serge, MONTASSIER Jean-Pierre, QUEMENT André, REYTHIER Fabien, ROCHE Francis, SAGNE Annie

Absents excusés : CLEMENT Patrick, COLIN Jean-Pierre, COMBEAU Danielle, FOUCHER Daniel, GONZALEZ-REMARTINEZ Yves, JACOB-JUIN Serge, MERLE Rémy, RIVIERE Ophélie, VIGNAUD Romain

Secrétaire de séance : Mr MAZIERE Fabrice

Lecture et approbation du compte-rendu du dernier Conseil Syndical.

### I – DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES :

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité, d'apporter les modifications budgétaires suivantes :

#### **BUDGET SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE**

##### Investissement

<b>D 4581104</b> – Dépenses pour le compte de tiers	+ 50 000 €
<b>R 45821104</b> – Dépenses pour le compte de tiers	+ 50 000 €

<b>D 020</b> – Dépenses imprévues	- 2 585.17 €
<b>D 2315 107</b> – Travaux en cours – extensions et petites opérations de renouvellement prog 2015-2018	+ 2 585.17 €

## **BUDGET SAINT AUBIN**

### Fonctionnement

<b>D 022</b> – Dépenses imprévues	- 1 379 €
<b>D 6135</b> – Locations mobilières	+ 1 379 €

### **II – GROUPEMENT DE COMMANDE DANS LE CADRE DU NUMÉRIQUE : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT :**

Monsieur le Président expose au Conseil Syndical que dans le cadre de la mise en place de la fibre, un groupement de commande devrait être créé entre le syndicat et Charente Numérique pour mutualiser avec les travaux entrepris par le SIAEP du Karst de la Charente, à chaque fois que des travaux communs seront réalisables.

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer les conventions pour ce groupement de commande pour les travaux qui seront réalisables ainsi que toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention pour le groupement de commande pour les travaux communs qui seront réalisables ainsi que toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

### **III – CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES RECUES PAR LA TRÉSORERIE :**

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical que la Trésorerie de la Rochefoucauld n'a pu recouvrer les taxes et produits détaillés dans différents courriers.

Il demande en conséquence d'admettre en non-valeur par l'émission d'un mandat au 6541 les sommes suivantes :

- 80.88€ (VILLOGIA, WACHOWICZ Robert, DESSET Laetitia, HALLARD Kévin - Montbron)
- 26.18€ (COURAUD Sandra - Montbron)
- 43.36€ (ESTRAND Cartier, COUTRET Jonathan - Montbron)
- 21.82€ (HERCEND Marie, SAUSSAY Frédéric - Montbron)
- 33.22€ (PREHU Suzanne - Montbron)
- 1.06€ (TAILLEMAUD Marie-Christine, CUPIDO Marinus, LARMAT Isabelle, BELLINO Claudette, DE LA BORIE Paul - Montbron et SAUR - Isle)
- 279.95€ (LAVILLE Laetitia - Montbron)
- 327.90€ (MARTINET David - Montbron)

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide d'autoriser l'admission en non-valeur des sommes ci-dessus.

#### **IV – CDG 16 ADHÉSION AU SERVICE SANTÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES :**

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente dispose d'un service de **"santé et prévention des risques professionnels"**.

Monsieur le Président expose le contenu de deux documents joints à la présente délibération :

- la charte qui définit les missions et les modalités d'exercice de ce service ;
- la convention intitulée "Convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels".

Il demande à l'organe délibérant l'autorisation de signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- de bénéficier de la prestation **"santé et prévention des risques professionnels"** du Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;
- d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de ladite convention.

#### **V – LE PETIT BREUIL : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU PRÉCÉDENT CONSEIL :**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que suite à la demande de la Trésorerie, une nouvelle délibération a été prise et rattachée au précédent conseil syndical. La nouvelle délibération est la suivante :

Des travaux doivent être effectués par l'ASA sur le forage du Petit Breuil dans le but de permettre la desserte depuis le forage des parcelles devant être irriguées. Cela permettrait la substitution du forage de Vouthon.

Monsieur le Président rappelle que :

- Le SIAEP a vendu à l'ASA un terrain à Pont Sec, commune de Saint Germain de Montbron, pour un montant de 15 000€, acte notarié du 09 mars 2018, par Maitre DESSET.
- Le SIAEP a acheté à l'ASA un terrain au Petit Breuilh, commune de Marthon, pour un montant de 99 450€, acte notarié du 09 mars 2018, par Maitre DESSET.
- Le SIAEP a acheté à la SARL SB WATT un terrain au Petit Breuilh, commune de Marthon, pour un montant de 2 500€, acte notarié du 09 mars 2018, par Maitre DESSET.
- Le compromis de vente signé, entre l'ASA et le SIAEP de St Germain de Montbron, le 29/12/2016 précisait que la vente était soumise à l'obtention d'une subvention par l'acquéreur (aujourd'hui le KARST) destinée à couvrir le montant des travaux.
- Du fait de modifications législatives, la subvention envisagée ne peut plus être attribuée.
- Compte tenu de l'engagement initial du SIAEP, le président propose de maintenir la subvention d'équipement au profit de l'ASA à hauteur du montant hors taxes des travaux réellement payés par l'ASA (prix initial et révision) et pour un montant ne pouvant excéder 200 550 €.
- Les versements s'effectueront sur présentation des factures acquittées par le comptable assignataire des travaux réalisés par l'ASA, au fur et à mesure de leur avancement.

## **VI – DÉLIBÉRATION PRISE EN BUREAU : HARMONISATION SYNDICALE SUR LA PRISE EN CHARGE DES EXTENSIONS :**

Monsieur le Président propose la prise en charge financière par le SIAEP du Karst de la Charente de toute extension du réseau d'eau potable sur l'ensemble du territoire du syndicat de 30 mètres maximum.

Après avoir pris connaissance des informations qui précèdent, procédé à un échange de vues puis délibéré, le bureau du Conseil Syndical, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de mettre en place une prise en charge financière par le SIAEP du Karst de la Charente de toute extension du réseau d'eau potable sur l'ensemble du territoire du syndicat de 30 mètres maximum.

## **VII – SITUATION DES TRAVAUX DU PETIT BREUIL ET DE PONT SEC :**

Monsieur le Président informe que le forage est exploitable en l'état. Cependant, il est impossible d'analyser la situation à cause de la pluie.

Une étude de sismicité est demandée pour le dépôt du permis de construire.

Une analyse a été faite par Hydro Invest fin avril et le rapport a été reçu : rien à signaler.

En attendant, le forage de Vouthon est en connexion avec Montbron.

## **VIII – SITUATION DE L'OPÉRATION SEIGELARDS :**

Présentation du diaporama remis par Hydraulique Environnement suite à la première réunion qui s'est déroulée le 6 juin dernier :

- Sera le réseau de secours du SIAEP du Nord Est
- Il y aura une partie qui reliera St Ciers et l'ancien SIAEP BVTB
- Si la Font Saint-Aubin est défaillante : Seigelards viendra en secours
- Une usine de traitement devra être créée

Le montant des travaux + de la maîtrise d'œuvre : 8 500 000€ HT (travaux = 7 385 000€ HT et MOE = 1 115 000€ HT)

Des demandes de subventions vont être faites auprès du Département et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Hydraulique Environnement retenu pour la maîtrise d'œuvre avec des co-traitants (Cabinet Merlin et Suez Consulting et ATMO, sous-traitant de Suez Consulting).

Le fonctionnement est prévu pour mars 2021.

## **IX – AUTRE MARCHÉ EN COURS :**

- **Renouvellement des canalisations à Mainzac/Charras** : report des travaux du fait de la mise en place du numérique
- **Renouvellement du réseau AEP Pranzac** : réfection des chaussées en cours
- **Renouvellement des canalisations à Rancogne** : réception des travaux mardi 12/06
- **Renouvellement du réseau AEP Puygeliens** : terminé, en attente du bitume
- **Renouvellement des canalisations à Saint-Germain et Vilhonneur** : le Cabinet Merlin a été retenu pour la maîtrise d'œuvre
- **Renouvellement du réseau AEP Yvrac et St Mary** : ATMO a été retenu pour la maîtrise d'œuvre
- **Extensions et petites opérations de renouvellement du réseau d'eau potable programme 2018 – 2021** : pour l'ensemble du territoire du SIAEP du Karst de la Charente. ATMO a été retenu pour la maîtrise d'œuvre ; travaux : les entreprises non retenues ont été avisées, il faut attendre le délai pour annoncer l'entreprise retenue.

## **X – QUESTIONS DIVERSES :**

### **1) Emprunt**

Deux banques ont fait des propositions (sur 25 ans) : la Caisse des Dépôts avec un taux à 2.08% et la Caisse d'Épargne avec un taux à 1.90%.

La Caisse d'Épargne a été retenue.

### **2) La Grange du Puits**

La réfection de la Grange du Puits à la Tâche est prévue semaine 25.

Un choix doit être fait pour la couleur du bardage. Monsieur le Président demande son avis à Monsieur le Maire de la Tâche.

### **3) Subvention Eau Vive**

Monsieur le Président rappelle qu'une subvention a été versée à l'association Eau Vive. Il indique que le rapport de leur projet énoncé dans leur demande de subvention a été reçu.

### **4) Indemnités du Trésorier**

Monsieur le Président expose :

- que Monsieur Philippe ROOS est trésorier du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Karst de la Charente,
- que le syndicat sollicite les services de Monsieur le Trésorier pour des conseils et renseignements nécessaires à la préparation des documents budgétaires.

Monsieur le Président propose :

- que, considérant les services sollicités, le syndicat décide de lui attribuer des indemnités prévues par la loi, à savoir :
  - > indemnité de conseils ;
  - > indemnité de préparation des documents budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, avec 7 abstentions :

- décide d'attribuer à Monsieur le Trésorier, les indemnités de conseils et de préparation des documents budgétaires prévues par la loi.
- donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour information : Monsieur Philippe ROOS sera remplacé au 1<sup>er</sup> septembre prochain suite à sa mutation.